



Ozoir-la-Ferrière, le 19 octobre 2017

Marcel François BOUTHÉMY  
Directeur Général ECST  
Christophe HENRY  
Directeur Administratif & Financier  
Elodie RODRIGUEZ  
Chargée de mission Agora

Aux parents d'élèves de 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup>

## **CIRCULAIRE N°2017-18-047**

Chers parents,

Suite à la loi « Sapin II », nous vous informons que l'Etablissement devra désormais recourir à un prélèvement forfaitaire en fonction du nombre de livres remis aux élèves.

Le coût est fixé à :

- 70 € sur le niveau Première
- 100 € sur le niveau Terminale

Le montant de cette caution vous sera facturé avec la scolarité du second trimestre et restitué, en l'absence de litige, en fin d'année scolaire lors du retour des manuels.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de croire, Chers Parents, à l'assurance de notre dévouement.

Marcel François BOUTHÉMY  
Directeur Général ECST

Christophe HENRY  
Directeur Administratif & Financier

Elodie RODRIGUEZ  
Chargée de mission Agora

